DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 20 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq
DATE D'AFFICHAGE 02 juillet 2025	Le vingt-six juin à 20 heures 30,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 15 VOTANTS : 22	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle de la Grange aux Anneaux à Boissy -Sous-Saint-Yon en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire. **Etaient présents :** M. PICHON Jean-Marc – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. FAUCHÉ Fabien – Mme COLLIN Monique – M. CHAMPION Patrick – Mme HEMON Alexandra – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – M. LION Robert – M. LAURENT Eric. **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme MOUNOURY Aurélie représentée par M. LOURS Xavier Mme MOAL Sylvie représentée par M. REYNAUD Max Mme BONNASSEAU Patricia représentée par Mme COURTOIS Cécile M. TISCHENBACH Thierry représenté par M. IBOUADILENE Francis M. DORIZON Maurice représenté par Mme PEDRONO Anne-Marie M. DA SILVA Frédéric représenté par M. PICHON Jean-Marc M. GOFF Jullian représenté par M. FAUCHÉ Fabien **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – Mme SCACCHI Anne – Mme BLAIZE Sophie – Mme CAZADE-SAADA Claire – Mme BILIEN Carine. M. FAUCHÉ Fabien a été désigné secrétaire de séance.

REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DE COLUMBARIUM DES CIMETIERES POUR 2026

L'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Publié le : 01/07/2025 10:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/34295

A compter du 1er janvier 2026, il est proposé au conseil municipal d'appliquer une hausse de ces tarifs d'occupation du domaine, suivant l'évolution de l'indice de référence des loyers de INSEE des loyers soit 1,40% (base 1er trimestre 2025 publié le 15/04/2025)

Les tarifs seraient donc les suivants :

Tarifs des concessions de cimetière

Lieux	Nombre d'années	Tarifs 2025	Tarifs 2025
Ancien cimetière	30 ans	231€	234 €
Nouveau cimetière	15 ans	116 €	118 €
	30 ans	231 €	234 €
	50 ans	382 €	387 €

Tarifs des concessions de columbarium

Nombre d'années	Tarifs 2023	Tarifs 2025
15 ans	864 €	876 €
30 ans	1 728 €	1 752 €

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2022-064 portant fixation des tarifs des concessions de cimetière et de columbarium,

VU l'avis de la Commission Finances, Budget, Ressources Humaines et Affaires Générales du 24 juin 2025,

,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer le tarif des concessions,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE les tarifs 2026 applicables pour les concessions de cimetière et pour les concessions de columbarium aux tarifs visés ci-dessus,

DECIDE que ces tarifs seront applicables pour les années suivantes, tant qu'il ne sera pas envisagé de revalorisation.

Le Maire,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Marc PICHON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon (91790)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20250626-DEL2025-055-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2025

Publié le : 01/07/2025 10:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/34295